

A l'attention des familles

Réf : OO/MT 29-2021

Trébrivan, le 8 mars 2021

Objet : visites en EHPAD et sorties

Bonjour,

A compter du 10 mars 2021, pour les résidents vaccinés suivant un schéma vaccinal complet (à partir du 14ème jour après la 2ème injection), les visites en chambre seront à nouveau autorisées, selon les modalités suivantes :

- Sans RDV, du lundi au dimanche de 13h30-17h.
- Sur une durée d'1 heure maximum pour 2 visiteurs (venue possible pour les enfants sans limitation d'âge mais en capacité de porter un masque)
- Les sorties sont envisageables sur avis médical sollicité 5 à 7 jours avant la date envisagée, notamment en cas de sortie familiale.

Ces assouplissements sont toutefois conditionnés à la nécessité d'appliquer strictement les mesures barrières préconisées, à savoir :

- Le port du masque, à l'intérieur comme à l'extérieur des résidences et en permanence dans l'intimité de la chambre
- Le respect de la distanciation physique (pas de contact physique avec les résidents)
- L'inscription sur le registre d'entrée, de façon à pouvoir vous prévenir en cas de contamination (traçabilité).

Pour tous les autres résidents, les mesures antérieures restent en vigueur.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de l'équipe soignante afin de connaître le statut vaccinal de votre proche.

D'autre part, nous vous rappelons qu'en cas de non-respect des gestes barrières, les visites ainsi que les sorties pour les résidents concernés seraient suspendues.

Enfin, en cas d'évolution défavorable du contexte sanitaire, ces mesures seraient revues en fonction des indicateurs constatés.

En vous remerciant de votre compréhension, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Directrice Générale,  
Le Directeur Adjoint,

Olivier OZANMIAN  
TREBRIVAN